

La réunion publique

du 12 janvier dernier...

Dans une volonté de réaliser un projet partagé avec l'ensemble des locataires concernés par un projet de réhabilitation - résidentialisation, l'Office public de l'habitat Seine-Saint-Denis a choisi de convier les habitants des cités Beaufils et Moulin Neuf à participer à une réunion commune le 12 janvier dernier.



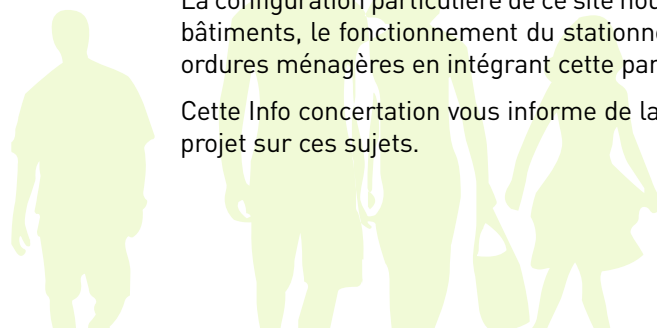
Cité Moulin Neuf.

En effet, chacune de ces cités fait l'objet d'un projet de réhabilitation - résidentialisation et, bien que les problématiques de ces deux cités soient très différentes concernant le bâti, elles sont réunies par une voie privée commune, l'allée du Moulin Neuf.

Cette allée dessert les entrées d'un bâtiment de la cité Moulin Neuf et d'un bâtiment de la cité Beaufils. Elle comporte également des places de stationnement.

La configuration particulière de ce site nous a donc conduits à étudier la résidentialisation des bâtiments, le fonctionnement du stationnement et l'organisation de la collecte sélective des ordures ménagères en intégrant cette particularité.

Cette Info concertation vous informe de la teneur des échanges et de l'état d'avancement du projet sur ces sujets.





La résidentialisation des bâtiments

L'un des principaux objectifs de la résidentialisation est d'améliorer les conditions de vie quotidienne dans votre quartier. Cela se traduit par une réflexion sur la redéfinition des statuts et des usages des espaces extérieurs ainsi que sur les modes de gestion qui s'y rattachent. La résidentialisation transforme le visage des quartiers en les recomposant en petites résidences.

Les accès existants allée du Moulin Neuf seront conservés. Chacun des accès à cette voie sera muni d'une barrière contrôlant l'entrée des véhicules dont l'ouverture sera commandée par badge.

Par ailleurs, chacune de ces entrées comportera un portillon destiné aux piétons dont l'utilisation sera également contrôlée par badge.

Seuls les badges des locataires disposant d'un stationnement sur l'allée du Moulin Neuf commanderont ces accès véhicules.



Accès véhicules



Cité Moulin Neuf.

Le fonctionnement du stationnement

Après les travaux de résidentialisation et la clôture des espaces extérieurs, les places de stationnement seront attribuées aux locataires qui en feront la demande auprès de la Délégation de Dugny, dans la limite des places disponibles. Tous les emplacements situés à l'intérieur de l'espace clôturé seront quittancés.

Les stationnements existants allée du Moulin Neuf seront conservés, l'attribution des places sera confiée à la Délégation de Dugny (4, rue Louise Michel à Dugny - Tél. 01 48 37 86 11) dont vous dépendez.

Les locataires de la cité Beauvils pourront louer des places du parking souterrain situé cité Moulin Neuf, dans la mesure des disponibilités.

Le projet de la cité Beauvils intègre la création de places de parking à l'intérieur de cette cité.

	Moulin Neuf 70 logements	Beauvils 192 logements	TOTAL 262 logements
État actuel	Parking souterrain fermé	118	118
Projet	70 (réhabilitation du parking souterrain)	160 (environ)	230

L'organisation de la collecte sélective des ordures ménagères

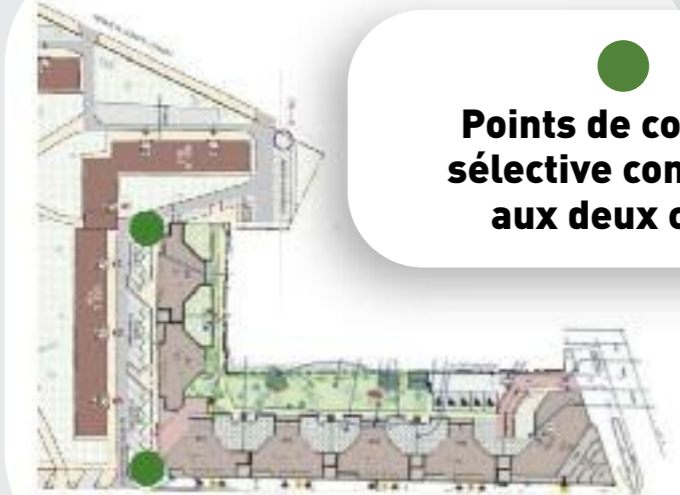
Les projets de réhabilitation – résidentialisation des cités Moulin Neuf et Beauvils intègrent la collecte sélective des ordures ménagères.

Cette collecte sera réalisée par conteneurs enterrés situés sous une borne de dépôt.

Les points de collecte situés allée du Moulin Neuf seront à disposition des locataires dont les entrées d'immeubles sont situées sur cette voie.

Concernant les locataires de la cité Moulin Neuf dont les entrées d'immeubles sont situées rue du Moulin Neuf, les points de collecte seront installés en bordure de trottoir.

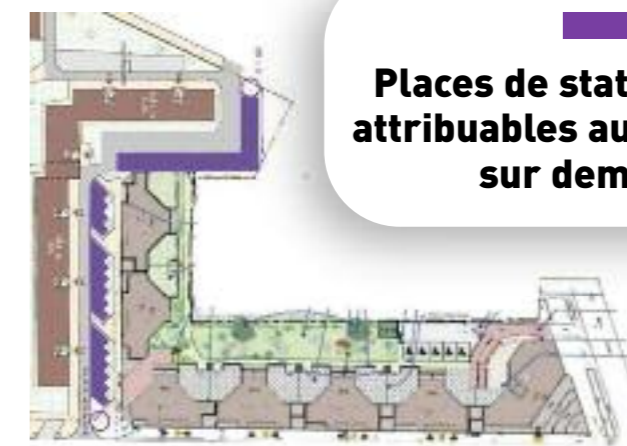
Le choix des emplacements des points de collecte pour les immeubles de la cité Beauvils non cités précédemment font actuellement l'objet d'études. Ce sujet sera à l'ordre du jour des réunions publiques propres à la cité Beauvils.



Points de collecte sélective communs aux deux cités



Cité Moulin Neuf.



Places de stationnement attribuables aux locataires sur demande



L'Office a engagé une démarche active de concertation avec les locataires

Celle-ci a permis d'informer et d'associer les habitants tout au long des études.

Au fil de la concertation, le projet s'est enrichi de vos remarques, de vos avis et de vos questionnements. Les réunions régulières organisées avec les locataires s'inscrivent pleinement dans cette démarche.

A chaque étape clé du projet, une réunion publique a été organisée pour présenter à l'ensemble des locataires l'état d'avancement du projet.



Cité Moulin Neuf.

La présentation du projet définitif et la consultation des locataires

A l'issue de ce processus de concertation, l'Office organisera une réunion publique pour présenter à l'ensemble des locataires la version définitive du projet. Au cours de celle-ci, le programme des travaux, les modalités de consultation et l'organisation des travaux seront détaillés. Suite à cette rencontre, l'Office adressera à l'ensemble des locataires un document récapitulatif afin que chaque locataire puisse se prononcer en faveur, ou en défaveur, du projet.